

ATTESTATION-VILLE DE MEYRIN

**DEMANDE DE SUBVENTION
REPARATION ET/OU REVISION DE VELO MECANIQUE
SANS ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Le/la soussigné-e

Nom : Prénom :
Entreprise/association :
Né-e le :

Adresse :
NPA et Lieu :
Numéro de téléphone : E-mail :

Coordonnées bancaires IBAN :

Reconnaît avoir déposé auprès de la mairie de Meyrin un dossier de requête en subvention pour la réparation et/ou la révision d'un **vélo mécanique sans assistance électrique pour un montant pouvant atteindre jusqu'à CHF 200.-**.

En signant le présent document, le/la soussigné-e s'engage à respecter les conditions énoncées ci-dessous :

- Percevoir cette subvention **une seule fois par an** (la ville de Meyrin octroie une subvention unique annuelle par personne.
- Prendre connaissance du règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité ainsi que de son catalogue de subventions, en particulier la mesure M-M-03.
- Cette offre est également réservée aux entreprises et associations dont le siège social est situé sur la commune de Meyrin. La subvention est destinée à soutenir la révision ou la réparation de vélo mécanique sans assistance électrique pour un usage dans le cadre de l'entreprise/l'association. Le montant de la subvention peut être ré-évalué en fonction du nombre d'unités réparées pour les besoins de l'entreprise/l'association.
-

La subvention sera versée dans un délai d'environ un mois sur le compte bancaire mentionné dans la requête, après vérification. Les subventions perçues indûment feront l'objet d'une dénonciation et devront être remboursées.

Meyrin, le

Signature :

Validation interne		
Guichet multiservice	UTE	FIN
☐ Vérification Infopop des personnes physiques ☐ Vérification sur l'extrait du RC que la société n'est pas radiée et que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer (uniquement pour les entreprises) ☐ Vérification sur les statuts des associations que la personne qui demande la subvention a la qualité de signer ☐ Copie du dossier complet : - Pièce d'identité - Facture originale tamponnée (datant de moins de 12 mois) - Le nom et l'adresse du client doivent être inscrits sur la facture - Réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier de réparation est situé à Meyrin - La référence du vélo doit être inscrite sur la facture ainsi que la mention « vélo mécanique » ou « vélo musculaire » ou « sans assistance électrique » - Coordonnées bancaires - Pour les associations : copie des statuts - Pour les entreprises : extrait du registre du commerce ou un document officiel attestant l'adresse de l'activité (par exemple une copie de facture SIG datant de moins de trois mois) ☐ Copie de l'attestation de dépôt de dossier remise au bénéficiaire, dûment signée par ce dernier	☐ Vérification dossier complet ☐ Vérification critères communaux - Offre unique, une fois par an - Pour les entreprises et associations : le siège social est situé sur la commune de Meyrin et/ou les activités principales s'y déroulent - La réparation est effectuée par un réparateur professionnel inscrit au registre du commerce et dont l'atelier où est réalisée la réparation est situé à Meyrin ☐ Validation montant à payer : 100% du coût de la réparation/révision TTC jusqu'à CHF 200.- de subvention Soit un montant de subvention de : CHF	☐ Introduction du dossier dans le workflow pour paiement
Visa :	Visa :	Visa :
Date :	Date :	Date :
→ Transmission service UTE pour validation	→ Transmission service FIN pour paiement	→ Classement dossier